



Dans ce **cimetière**, il n'est plus possible de réserver son caverne avant son décès

La mairie de Parthenay, en Deux-Sèvres, a décidé en cette fin d'année 2024 de ne plus autoriser la réservation de caverne et de columbariums par anticipation d'un décès. Car le **cimetière** manque de places pour accueillir les cendres de tous les défunts.



Le Courrier de l'Ouest 17/12/2024 #Une

## Dans ce cimetière, il n'est plus possible de réserver son caverne avant son décès

La mairie de Parthenay, en Deux-Sèvres, a décidé en cette fin d'année 2024 de ne plus autoriser la réservation de caverne et de columbariums par anticipation d'un décès. Car le cimetière manque de places pour accueillir les cendres de tous les défunts.

Le Courrier de l'Ouest  
Jordan GUERIN-MORIN.  
Publié le 17/12/2024 à 14h10



Catherine Magnaval, adjointe au maire de Parthenay qui accorde beaucoup d'importance à la gestion et à l'entretien du cimetière. | ARCHIVES CO - JORDAN GUERIN-MORIN.

Les caverne et les columbariums, ce sont ces monuments funéraires qui permettent d'entreposer les cendres des défunts incinérés. Les premiers sont enterrés. Les seconds ressemblent à des cubes plus ou moins jolis, empilés les uns sur les autres. Et à Parthenay, sous-préfecture des Deux-Sèvres, il n'est désormais plus possible de les réserver en amont de son décès.



## Faute de place dans le cimetière, il n'est plus possible de réserver de caverne

La mairie a décidé de ne plus autoriser la réservation de caverne et de columbariums par anticipation d'un décès. Car le cimetière manque de place pour accueillir les cendres de tous les défunts.

Les caverne et les columbariums, ce sont ces monuments funéraires qui permettent d'entreposer les cendres des défunts incinérés. Les premiers sont enterrés. Les seconds ressemblent à des cubes plus ou moins jolis, empilés les uns sur les autres. Et à Parthenay, il n'est désormais plus possible de les réserver en amont de son décès.

La décision a été officialisée lundi soir, lors du conseil municipal. Un choix que la mairie justifie par le cruel manque d'espaces pour les défunts incinérés et qui souhaitent entreposer leurs cendres au cimetière. En clair, il n'y a pas assez de caverne et de columbariums.

« Nous avons pris la décision de les réserver aux familles qui viennent de subir un décès. Nous avons donc décidé de suspendre la pratique de réservation en amont d'un décès, uniquement pour les espaces cinéraires, a fait savoir Catherine Magnaval, adjointe au maire qui accorde une grande importance à la gestion et à l'entretien du cimetière. En 2023, les réservations sans décès représentaient 25 % des concessions vendues par la mairie cette année-là ».

### « Mieux anticiper »

Dans le même temps, la Ville doit faire face à la hausse des incinérations. Pour cela, 54 nouveaux espaces dédiés aux urnes ont été commandés au début de cette année 2024 : quarante caverne et



Catherine Magnaval, adjointe au maire qui accorde beaucoup d'importance à la gestion et à l'entretien du cimetière.

PHOTO : ARCHIVES CO - JORDAN GUERIN-MORIN.

quatorze columbariums. Mais leur installation a pris du retard en raison de multiples imprévus, ce qui a fait polémique en novembre 2024.

« Les 16 caverne qui n'ont pas encore été installés le seront par un maçon extérieur à la mairie, au mois de janvier 2025. Cela portera à 33 le nombre de caverne disponibles. Pour une vente annuelle d'une vingtaine, a rassuré Catherine Magnaval. Donc a priori, cela nous laisse le temps de lancer une étude d'aménagement. Nous voulons travailler avec un architecte paysagiste pour définir le plan d'implantation des espaces cinéraires. Ils se situeraient dans la zone basse du cimetière. Nous ne voulons plus gérer la création de ces espaces au coup par coup. Nous voulons au contraire un projet complet qui nous permet de mieux anticiper d'une année à l'autre. »

Les tarifs des cimetières n'augmenteront pas en 2025.

ouest  
france



Le Courrier  
de l'ouest